

Nombre de membres afférents au comité syndical	64
Nombre de membres en exercice	64
Nombre de membres présents	38
Nombre de membres ayant donné pouvoir	3
Nombre de voix représentées	180

Délibération n° : **22.02.04**

Date de convocation : 25 février 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt deux
Le 8 mars à 9 heures 30

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
ANDRE Jean-Bernard		171/52		X	
ASTRUC Alain		171/52	X		
BERGOGNE Francis		171/52	X		
BOISSET Jean-Marie		171/52		X	
BONHOMME Gérard		171/52		X	
BONICEL Bernard		171/52	X		
BOUNIOL Lionel		171/52	X		
BOUSSUGE Daniel		171/52	X		
BRUGERON Jean-Noël		171/52	X		
BRUNET Jean-Marie		171/52	X		
CARREZ Jean-Claude		171/52	X		
CASTAN Emmanuel		171/52	X		
CHARLEMAGNE Paul		171/52	X		
CHAZE Thierry		171/52	X		
CONFORT René		171/52		X	Emmanuel CASTAN
COUDERC Didier		171/52	X		
DURAND Bruno		171/52		X	Alain ASTRUC
DURAND Joëlle		171/52		X	
DUVERT Frédéric		171/52		X	
FOLCHER Joël		171/52		X	
GACHE Christophe		171/52	X		
GALTIER Guy		171/52		X	
GELLION Camille		171/52		X	
GRANIER François		171/52	X		
ITIER Jean-Paul		171/52	X		
JEANJEAN René		171/52	X		
LAURENT Julien		171/52	X		
MALHERBE Eric		171/52	X		
MALZAC Claude		171/52	X		
MARTIN Laurian		171/52		X	
MAURIN Olivier		171/52	X		
MAZOYER Lucien		171/52		X	
MERCIER Gilles		171/52	X		
ODOUL Rolland		171/52	X		
PAGES Manuel		171/52	X		
PAGES Martine		171/52		X	
PALMIER Cédric		171/52		X	
PANTEL Frédéric		171/52		X	

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
PASCON Christian		171/52	X		
POULALION Jérôme		171/52		X	
POURQUIER Jean-Paul		171/52	X		
RECOULIN Isabelle		171/52	X		
RODIER Vincent		171/52		X	
RODRIGUES David		171/52		X	
SARTRE Francis		171/52		X	
SOULIER Alain		171/52	X		
TARDIEU René		171/52		X	Christophe GACHE
TEISSIER Michel		171/52	X		
TUFFERY Julien		171/52	X		
VAYSSIER Jean-Louis		171/52	X		
VEDRINES Serge		171/52	X		
VIDAL Roselyne		171/52		X	
Déléguées des communes urbaines					
BOURGADE Régine	Mende	25		X	
PIC JérémY	Marvejols	10		X	
Délégués des EPCI					
ANDRE Rémi	CC du Gévaudan	11		X	
CABIROU Christian	SI Aubrac Colagne	2		X	
DE LESCURE Jean	CC Mont Lozère	6		X	
GIOVANNACCI Daniel	SICTOM des Bassins du Haut Tarn	9	X		
HUGON Christine	Syndicat Mixte La Montagne	17	X		
PROUHEZE Henry	SICTOM des Hauts Plateaux	8	X		
ROUX Christian	CC des Cévennes au Mont Lozère	5	X		
SAINT-LEGER Francis	CC Randon Margeride	5	X		
SALEIL Jean-Claude	CC Aubrac Lot Causses Tarn	8	X		
SUAU Laurent	CC Cœur de Lozère	16	X		

* les délégués des communes rurales étant porteurs d'une fraction identique des 171 voix affectées à cette catégorie de membre, les règles de fractionnement et d'arrondi sont appliquées à la fin de chaque délibération à l'ensemble des votes exprimés par cette catégorie de membres.

Madame Isabelle RECOULIN a été nommée secrétaire de séance.

SENSIBILISATION AU TRI SÉLECTIF ET A LA RÉDUCTION DES DÉCHETS
Autorisation de signature d'un avenant à la convention conclue avec
le Réseau d'Education à l'Environnement de la Lozère (RéEL)

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le SDEE a signé une convention avec le Réseau d'Education à l'Environnement de la Lozère (RéEL) pour la réalisation d'une campagne de sensibilisation au tri sélectif et à la réduction des déchets à destination des élèves de CE2, CM1 et CM2 du département. Cette convention signée pour 2 ans doit se terminer le 31 juillet 2022.

Le budget alloué à cette opération, d'un montant de 64 020 €, devait permettre la sensibilisation au tri sélectif et à la réduction des déchets de 180 classes au cours des années scolaires 2020/2021 et 2021/2022, ainsi qu'un accompagnement à la mise en place d'actions concrètes au sein des établissements volontaires (poubelles de tri, goûter zéro déchet, brigade de tri...).

Au vu des contraintes sanitaires qui ont fortement perturbé ces deux années scolaires, les animateurs du RéEL n'ont pas pu atteindre les objectifs fixés. Bien qu'ils poursuivent les actions de sensibilisation, ils ne pourront pas se rendre dans l'ensemble des écoles qui n'ont pas encore bénéficié des animations, soit par manque de temps, soit parce que les écoles ont déjà organisé leur planning de fin d'année.

A l'heure actuelle, seulement 86 classes ont pu être sensibilisées, 16 le seront d'ici la fin de l'année scolaire et 18 n'ont pas encore confirmé la démarche. Ainsi, le budget réellement mobilisé serait d'environ 44 000 €, soit environ 20 000 € de financement non consommé.

Afin de mobiliser encore davantage la population au geste de tri et à la réduction des déchets, le SDEE souhaiterait que les prochaines campagnes de sensibilisation puissent intégrer un volet grand public qui permettrait de toucher un public plus large que le public scolaire. Une réflexion sur la mise en place d'un programme d'ateliers surnommé « de l'école à mon village » a été amorcée et mériterait d'être expérimentée.

Plus concrètement, un atelier à destination des habitants, associant notamment les parents d'élèves et les associations locales, serait organisé à la suite des ateliers de sensibilisation réalisés dans les écoles primaires des communes concernées. Cet atelier ludique et participatif permettrait aux habitants de découvrir ou redécouvrir tout ce qu'il faut savoir pour gérer au mieux ses déchets et pour les réduire. Des informations concrètes sur la situation en Lozère (photos, chiffres) seraient données ainsi que des pistes pour réduire sa production de déchets (adresses des ressourceries, répar-café, etc...). Les solutions adoptées dans les écoles sensibilisées seraient également présentées à cette occasion (expo photo, supports réalisés par les enfants...).

Dans le but de poursuivre les animations pour les classes initialement ciblées par la campagne de sensibilisation conduite par le SDEE et amorcer un travail expérimental visant à redéfinir le contenu de futures campagnes de sensibilisation, il est proposé au Comité Syndical de conclure un avenant à la convention signée avec le RÉEL, afin de :

- ✓ prolonger d'un an la durée de la convention ;
- ✓ mobiliser la partie du budget non consommé sur les années 2020 à 2022, soit environ 20 000 €, pour expérimenter au sein d'une dizaine de communes de nouvelles modalités de sensibilisation à destination du grand public, en plus des actions menées auprès des scolaires.

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

APPROUVE la signature d'un avenant à la convention conclue avec le Réseau d'Education à l'Environnement de la Lozère pour la prolonger d'un an et expérimenter de nouvelles modalités de sensibilisation à destination du grand public tel que précisé ci-dessus ;

AUTORISE son Président à signer cet avenant.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20220308-20220204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2022



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.